

Tremblay, Fabrice

De: Tremblay, Fabrice
Envoyé: 9 septembre 2019 15:05
À:
Objet: TR: Demande LAD - 200698200 le lot 3 418 068 à La Prairie
Pièces jointes: Avis de recours.pdf; 1. R.I. du 09112010_biffé_n&b.pdf; 2. R.I. du 5052011_biffé_n&b..pdf; 3. CA du 2809210.pdf; 4. Rapport d'analyse du 28092010_n&b.pdf; Article 48.pdf

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 juillet dernier, concernant le sujet cité en objet.

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés.

Nous vous informons que des renseignements ont été masqués en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) car ils relèvent de la Ville de La Prairie. Nous vous référons donc à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

LA PRAIRIE (VILLE)
Me Danielle Simard
Greffière et directrice du Service du greffe et des
affaires juridiques
170, boul. Taschereau #400
La Prairie (QC) J5R 5H6
Tél. : 450 444-6625
Télec. : 450 444-6636
greffe@ville.laprairie.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Fabrice Tremblay

Conseiller régional en accès à l'information
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale de la Montérégie
201 place Charles-LeMoine, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Tél. : (450) 928-7607 poste 274
Télécopieur : (450) 928-7755
Courriel : fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca
Site Web : <http://www.environnement.gouv.qc.ca>

Avis de confidentialité

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre. Il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit.

Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

1. Identification

Date de l'inspection : AAAA-MM-JJ	2010-11-09	Heure d'arrivée : 09 h 30	Heure de départ : 11 h 00
Inspecteur : Stéphane De Garie	Accompagné de :		
No intervention : 300619363	No gestion documentaire : 7470-16-01-0302701		
Type d'intervention : Inspection de conformité	No document : 400766669		
Type de demande liée : Document officiel	No demande : 200251191		
But de l'inspection : Vérifier les éléments requis au certificat d'autorisation pour la réalisation de travaux en rive et en plaine inondable de la rivière Saint-Jacques			

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Sentier polyvalent La Prairie	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté (adresse civile, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : lot 2 265 712	
No du lieu : X2109487	Type de lieu :
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): N 45 25' 22,16" - WO 73 28' 12,10"	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de La Prairie	170, boulevard Taschereau, bureau 210 La Prairie (Québec) J5R 5H6	13430335

Conditions météo
Nuageux, 4 degrés C

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Steve Alain	Surveillant de chantier	514 829-2704 ()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	

Plainte			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s.o.

Photos numériques

Nombre de photos prises : 27

Nombre de photos annexées : 4

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 4300.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la *Directive sur la gestion des photos numériques*.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :
M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0302701\2010-11-09

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos DSCN1784 à 1787, réunies pour le montage panoramique de la photo 4 à l'aide du logiciel Panorama maker 3.0 de Arc Soft.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	1	Courriel avec échéancier des travaux

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

Travaux autorisés en vertu d'un certificat d'autorisation délivré en application des dispositions contenues à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

3. Description de l'inspection

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique afin de vérifier les travaux réalisés.

L'accès se fait depuis l'entrée conjointe du stationnement incitatif de l'Agence Métropolitaine de Transports (AMT) et du golf de La Prairie.

Sur place, je rencontre Steve Alain, Surveillant de chantier. Aucun travail n'est en cours au moment de l'inspection.

Le sentier est en cours d'aménagement. Une partie du sentier est avec revêtement d'asphalte et une partie de la piste est avec revêtement en criblure de roches.

Le talus bordant la piste est nettoyé de sa végétation. Aucun débris végétal n'est constaté sur le lieu ou à proximité du lieu. Monsieur Alain déclare que le chaume de phragmite a été recueilli et transporté hors du site avec le matériel d'excavation. Tout le matériel a été récupéré par Golf La Prairie inc.

Des membranes sont installées à certains endroits afin de prévenir le transport de sédiments vers les zones sensibles.

L'aménagement du sentier polyvalent concorde avec l'échéancier transmis par le Service de l'urbanisme de Ville de La Prairie.

Les plantations et l'engazonnement des superficies sont prévus du 17 novembre au 24 novembre.

Monsieur Alain considère que l'échéancier déposé le 21 octobre devrait être respecté dans son intégralité.

Les photos jointes ainsi que le tracé enregistré à l'aide d'un système de navigation (GPS) permet d'illustrer la situation constatée lors de cette inspection.

Date de l'inspection : 9 novembre 2010

No de gestion documentaire : 7470-16-01-0302701

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

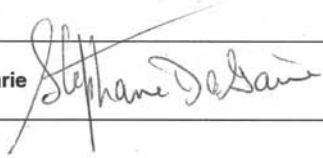
5. Conclusion

Les travaux effectués sont conformes au certificat d'autorisation émis pour le remblayage de la rive et des plaines inondables de grand et faible courant de la rivière Saint-Jacques afin de réaliser un sentier polyvalent en poussière de pierre.

6. Recommandations

Effectuer une nouvelle inspection de conformité avant le 20 décembre 2010.

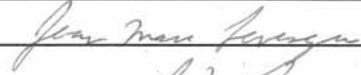
Signature : Stéphane De Garie



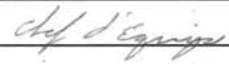
Date de rédaction: 2010/11/10
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

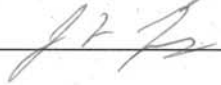
Approuvé par :



Fonction :



Signature :



Date :

Année/mois/jour 10-11-10

Commentaires :

TRACÉ GPS

No : 1

Titre : Sentier polyvalent en rive et en plaine inondable de la rivière Saint-Jacques à La Prairie



Enregistré par : Stéphane De Garie

Lieu : X2109487, sentier polyvalent à La Prairie

Échelle :

Note : Aménagement d'un sentier polyvalent en rive et en zone inondable de la rivière Saint-Jacques, ville de La Prairie, municipalité régionale de comté de Roussillon.

Annexe - Photos

Photo no : DSCN1769

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0302701\2010-11-09

Description :



Photo no : DSCN1773

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0302701\2010-11-09

Description :



Photo no : DSCN1777

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0302701\2010-11-09

Description :



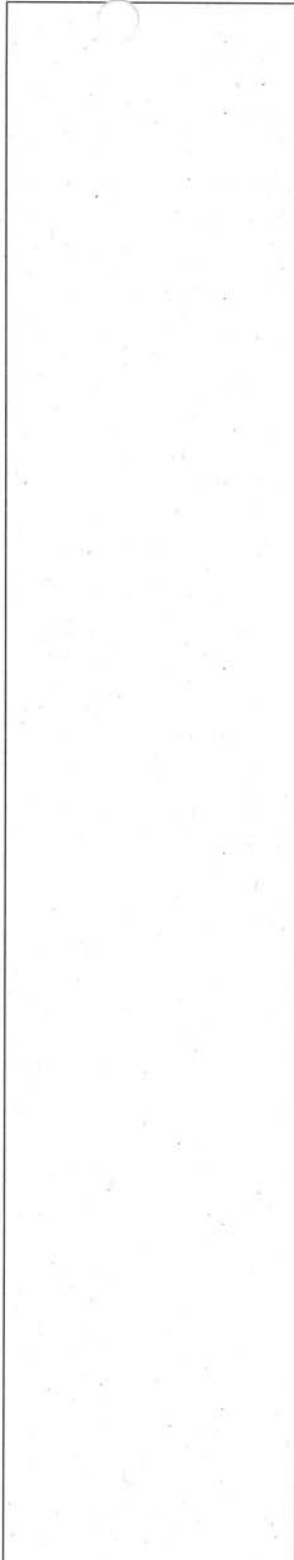
Date de l'inspection : 9 novembre 2010

No de gestion documentaire : 7470-16-01-0302701

Photo no : DSCN1784, ..., 1787
Fichier : T:\Montérégie\Photos\degst01\2010
Description : Marais à sauvagine construit en 2010 par le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MNRN).



Photo no :
Fichier :
Description :





DSCN1769.JPG



DSCN1770.JPG



DSCN1771.JPG



DSCN1772.JPG



DSCN1773.JPG



DSCN1774.JPG



DSCN1775.JPG



DSCN1776.JPG



DSCN1777.JPG



DSCN1778.JPG



DSCN1779.JPG



DSCN1780.JPG



DSCN1781.JPG



DSCN1782.JPG



DSCN1783.JPG



DSCN1784.JPG



DSCN1785.JPG



DSCN1786.JPG



DSCN1787.JPG



DSCN1788.JPG



DSCN1789.JPG



DSCN1790.JPG



DSCN1791.JPG



DSCN1792.JPG



DSCN1793.JPG



DSCN1794.JPG



DSCN1795.JPG

Article 48 de la L.A.D.

Article 48 de la L.A.D.

10-10-07

Inspection de conformité

Éléments à vérifier:

- Conformité aux plans du 20 septembre 2010
- Travaux entre le 1er août et le 20 décembre
- Nettoyage de la machinerie
- Évacuer les chaumes de phragmites coupés
- Ensemencer sans délai les surfaces mises à nues

JML

CIBREQ :	
ONIR	
Demande :	200251191
Intervenant :	13430335
Intervention :	300619363
Lieu d'intervention :	X2109487

2010-10-07
H:22:07:15

LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
SYSTÈME CIDREQ

R-PU-U03-1 ÉTAT DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE MORALE
INFORMATIONS GÉNÉRALES
=====

MATRICULE: 1142576959 NOM: BAU-QUÉBEC LTÉE

Y1604472

IMMATRICULATION : 1995-02-14
FORMATION : 1966-03-10 CONSTITUTION
LOCALITÉ : QUÉBEC

DERN DÉCL ANNL : 2010-05-14 2009
MAJ ÉTAT INFO : 2008-06-17 TRANCHE EMPLOYÉS: ENTRE 6 ET 10
CESSATION PRÉVUE: CONTINUAT: TRANSFORM:
STATUT IMMATR : IM IMMATRICULÉ 1995-02-14
RÉSULTANTE :
FORME JURDQ : CIE COMPAGNIE

ADRESSE DOMICILE: 6952, RUE GRANDE-ALLÉE
SAINT-HUBERT (QUÉBEC)

450 676-8622
CODE POSTAL: J3Y 1C4

RÉG. CONSTITUTIF: 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A
RÉG. COURANT : 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
=====

4219 PAYSAGISTE
4591 DÉNEIGEMENT

ADRESSE POSTALE
=====

DESTINATAIRE :
ADRESSE : 6952, GRANDE-ALLÉE CODE POSTAL: J3Y 1C4
SAINT-HUBERT (QUÉBEC)

PERSONNES LIÉES
=====

PERSONNES MANQUANTES: NON		
NOM ET ADRESSE	CODE POSTAL	DÉTAIL PERSONNE
=====	=====	=====
9124-6645 QUÉBEC INC.		ACTIONNAIRE
		DEUXIÈME ACTIONNAIRE
6171, DES MURIERS	J3Y 9B7	
SAINT-HUBERT (QUÉBEC)		

RAYMOND, RICHARD ADMINISTRATEUR

PRÉSIDENT
ACTIONNAIRE MAJORITA

5, PLACE GILLES-VIGNEAULT
SAINTE-JULIE QC

J3E 3L3

HUARD, DENIS

ADMINISTRATEUR
VICE-PRÉSIDENT

6171, RUE DES MURIERS
SAINT-HUBERT (QUÉBEC)

J3Y 9B7

NOMS DE L'ASSUJETTI
=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS:

NOM DE L'ASSUJETTI =====	DATE DÉBUT =====	DATE FIN =====	STATUT =====
BAU-QUÉBEC LTÉE	1966-03-10		EN VIGUEUR

DOCUMENTS CONSERVÉS
=====

TYPE DOCUMENTS =====	DATE =====	CAST =====	IMAGE =====
709E ÉTAT & DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS 2009	2010-05-14	0	000
108 DÉCLARATION ANNUELLE 2008	2009-11-09	0	000
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2009-10-05	0	000
707E ÉTAT & DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS 2007	2008-06-17	0	000
706 ÉTAT & DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS 2006	2007-06-27	7539	15 012
19 DÉCLARATION MODIFICATIVE	2006-08-01	6886	25 021
19 DÉCLARATION MODIFICATIVE	2006-04-07	6808	21 038
105 DÉCLARATION ANNUELLE 2005	2005-12-10	6517	52 031
104 DÉCLARATION ANNUELLE 2004	2004-11-24	6143	20 035
103 DÉCLARATION ANNUELLE 2003	2003-10-31	5703	32 011
19 DÉCLARATION MODIFICATIVE	2003-09-17	5640	46 015
102 DÉCLARATION ANNUELLE 2002	2002-10-29	5391	35 047
101 DÉCLARATION ANNUELLE 2001	2001-10-25	4929	31 021
100 DÉCLARATION ANNUELLE 2000	2000-11-20	4625	39 002
199 DÉCLARATION ANNUELLE 1999	1999-11-24	4301	47 038
198 DÉCLARATION ANNUELLE 1998	1998-11-19	3706	5 021
197 DÉCLARATION ANNUELLE 1997	1998-01-06	3379	52 013
196 DÉCLARATION ANNUELLE 1996	1997-01-14	3072	44 046
195 DÉCLARATION ANNUELLE 1995	1995-11-09	2766	26 018
32 CERTIFICAT DE MODIFICATION (PARTIE 1A)	1995-10-11	4130	7 091
17 DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	1995-10-11	2747	9 005

32	CERTIFICAT DE MODIFICATION (PARTIE 1A)	1995-03-27 4065	6 091
17	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	1995-03-27 2653	12 008
94	DÉCLARATION D'IMMATRICULATION	1995-02-14 2603	5 003

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-05-05 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 16 h 00	Heure de départ : 16 h 45
Inspecteur : Stéphane De Garie		Accompagné de :
No intervention : 300625958	No gestion documentaire : 7470-16-01-0302701	
Type d'intervention : Inspection de conformité	No document : 400814308	
Type de demande liée : Document officiel	No demande : 200251958	
But de l'inspection : Vérifier les éléments requis au certificat d'autorisation pour la réalisation de travaux en rive et en plaine inondable de la rivière Saint-Jacques.		

Lieu inspecté :	
Nom du lieu : Sentier polyvalent La Prairie	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté : (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : Lot 2 265 712	
No du lieu : X2109487	Type de lieu :
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83):	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de La Prairie	170, boulevard Taschereau, bureau 210 La Prairie (Québec) J5R 5H6	13430335

Conditions météo
Pluie, 5° C

Personnes contactées		
Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Denis Huard	Chargé de projets / Bau-Québec Ltée	514 809-9883 ()
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non X s.o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non X s.o.

Date de l'inspection : 5 mai 2011	No de gestion documentaire : 7470-16-01-0302701
-----------------------------------	---

Photos numériques

Nombre de photos prises : 16	Nombre de photos annexées : 4
------------------------------	-------------------------------

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 4300.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la *Directive sur la gestion des photos numériques*.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0302701\2011-05-05

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos DSCN2564 à DSCN2569 réunies en montage panoramique à l'aide du logiciel Panorama maker 3.0 de Arc Soft.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

Travaux autorisés en vertu d'un certificat d'autorisation délivré en application des dispositions contenues à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

3. Description de l'inspection

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique afin de vérifier les travaux réalisés. Le bassin pour la sauvagine est inondé et reçoit de l'eau provenant du drainage du terrain de golf de La Prairie.

Le sentier polyvalent en poussière de pierre est aménagé. Le sentier est accessible depuis l'entrée conjointe du stationnement incitatif de l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT) et du golf de La Prairie située sur le boulevard Taschereau ou, par la rue du Maire.

Aucun travail n'est en cours au moment de l'inspection, aucun travailleur n'est présent, aucune machinerie n'y est stationnée.

Une clôture en maille de broche protège le sentier des balles provenant du golf de La Prairie.

Des aménagements horticoles ont été effectués de chaque côté du sentier. Les aménagements prévus ne sont pas entièrement complétés.

Certaines superficies de sol, mises à nues pour les travaux d'aménagement du sentier, ne présentent pas un couvert végétal approprié pour limiter le ravinement des talus situés en rive. Cette situation est susceptible d'être la cause de transports de sédiments vers le plan d'eau. Aucun ravinement de talus n'est observé au moment de l'inspection.

Des mesures de protection environnementale incluses au certificat d'autorisation, telle que des barrières en géotextile, sont en place mais nécessitent d'être entretenues. La mise en place, le maintien et l'entretien des mesures de protection environnementales sont des exigences contenues au certificat d'autorisation délivré pour le remblayage de la rive et des plaines inondables de grand et faible courant de la rivière Saint-Jacques afin de réaliser un sentier polyvalent en poussière de pierre.

L'état d'avancement des travaux respecte les conditions contenues au certificat d'autorisation.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Une communication téléphonique, suivi d'un courriel à l'attention de Denis Huard, Chargé de projets, associé Bau-Québec Ltée, permet d'informer ce dernier des conditions observées sur le terrain et d'obtenir qu'un entretien des mesures de protection environnementale mises en place pour la réalisation du projet d'aménagement d'un sentier polyvalent en rive et en plaine inondable de la rivière Saint-Jacques soit effectué.

Denis Huard confirme par courriel, le 10 mai 2011, que la situation a été corrigée.

5. Conclusion

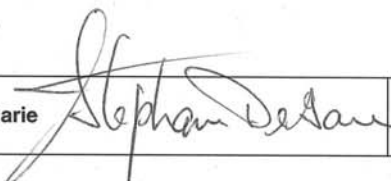
Le projet de remblayage de la rive et des plaines inondables de grand et faible courant de la rivière Saint-Jacques afin de réaliser un sentier polyvalent en poussière de roche se réalise conformément au certificat d'autorisation délivré.

6. Recommandations

Accepter les conditions actuelles de réalisation du projet.

Fermer le dossier de contrôle.

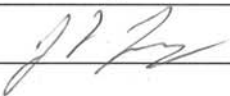
Signature : Stéphane De Garie



Date de rédaction: 2011/05/26
Année/mois/jour

Date de l'inspection : 5 mai 2011	No de gestion documentaire : 7470-16-01-0302701
-----------------------------------	---

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marc Levesque	Fonction : Chef d'équipe – Secteur hydrique
Signature : 	Date : Année/mois/jour 11-07-04
Commentaires :	

Croquis et cartes

No : 2011-05-05	Titre : Sentier polyvalent à La Prairie
-----------------	---



Enregistré par : Stéphane De Garie	Note : Sentier aménagé en rive de la rivière Saint-Jacques.
Lieu : Lot 2 265 712 du cadastre du Québec	
Échelle : Aucune	

Photos**Photo no :** DSCN2572**Fichier :** M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0302701\2011-05-05**Description :** Équipement de contrôle du niveau d'eau dans le bassin.**Photo no :** DSCN2575**Fichier :** M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0302701\2011-05-05**Description :** Aménagement horticole fait en rive de la rivière Saint-Jacques. La végétalisation des superficies travaillées n'est pas terminée.**Photo no :** DSCN2578**Fichier :** M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0302701\2011-05-05**Description :** Talus présentant une superficie dont le couvert végétal a été décapé pour faire place à un aménagement horticole.

Des barrières géotextiles comme mesure de protection environnementale, préalablement installée, ne sont plus efficaces. Des correctifs sont demandés au chargé de projets.



Date de l'inspection : 5 mai 2011

No de gestion documentaire : 7470-16-01-0302701

Panorama : DSCN2564, ..., DSCN2569

Fichier :

T:\Montérégie\Photos\degst01\2011\7470-16-01-

Description : Vue panoramique du sentier aménagé en rive de la rivière Saint-Jacques.

Le sentier est en criblure de pierre et une clôture en maille de broches protège les meneurs des activités du golf.



De Garie, Stéphane

À : Denis Huard - Bau-Québec Ltée

Cc : Levesque, Jean-Marc

Objet : RE : Aménagement de la piste cyclable polyvalente - rivière St-Jacques à La Prairie

Bonjour M. Huard,

C'est bien noté, est-ce qu'un nouvel échéancier pour les travaux restants à réaliser serait disponible?

Votre collaboration est appréciée, soyez-en assuré.

Au plaisir.

Stéphane De Garie
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie
201, place Charles-Lemoyne, 2^{ème} étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone: 450 928-7607, poste 291
Télécopieur: 450 928-7625
stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca
www.mddep.gouv.qc.ca

Article 48 de la L.A.D.

De : stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca [mailto:stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca]

Envoyé : 9 mai 2011 14:22

À : huard.bauquebec@videotron.ca

Cc : jean-marc.levesque@mddep.gouv.qc.ca

Objet : Aménagement de la piste cyclable polyvalente - rivière St-Jacques à La Prairie

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Bonjour Monsieur,

Tel que mentionné lors de notre conversation téléphonique de ce jour, une inspection réalisée au lieu identifié en rubrique le 5 mai dernier permet de constater une détérioration des mesures de protection environnementale requises tant que la restauration d'un couvert végétal approprié n'est pas concrétisée. Les photos jointes illustrent le propos. Avez-vous produit un nouvel échéancier pour les travaux qui restent à réaliser?

Merci de votre collaboration.

Stéphane De Garie
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie
201, place Charles-Lemoyne, 2^{ième} étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone: 450 928-7607, poste 291
Télécopieur: 450 928-7625
stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca
www.mddep.gouv.qc.ca



DSCN2564.JPG



DSCN2565.JPG



DSCN2566.JPG



DSCN2567.JPG



DSCN2568.JPG



DSCN2569.JPG



DSCN2570.JPG



DSCN2571.JPG



DSCN2572.JPG



DSCN2573.JPG



DSCN2574.JPG



DSCN2575.JPG



DSCN2576.JPG



DSCN2577.JPG



DSCN2578.JPG



DSCN2579.JPG

Longueuil, le 28 septembre 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de La Prairie
170, boul. Taschereau, bureau 210
La Prairie (Québec) J5R 5H6

N/Réf. : 7470-16-01-0302701
400754193

Objet : Remblayage de la rive et des plaines inondables de grand et de faible courant de la rivière Saint-Jacques afin de réaliser un sentier polyvalent en poussière de pierre

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 27 juillet 2009, reçue le 14 août 2009 et complétée le 27 septembre 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayer 204 m² de rive et de plaines inondables de grand et de faible courant de la rivière Saint-Jacques afin de réaliser un sentier polyvalent en poussière de pierre ;

Le projet sera situé sur les lots 2 265 712, 3 227 974, 3 418 067, 3 418 068, 4 570 518 du cadastre du Québec, dans les limites de la ville de La Prairie, municipalité régionale de comté de Roussillon.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 27 juillet 2009 et signé par M. Bruno Duchesne, Plania, 7 pages et annexes ;
- Lettre adressée au MDDEP, datée du 3 février 2010 et signée par M. Steve Ponton, ville de La Prairie, concernant la localisation du sentier;
- Formulaire révisé de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 8 août 2010

et signé par Mme Isabelle Lacasse, Plania, 8 pages et annexes ;

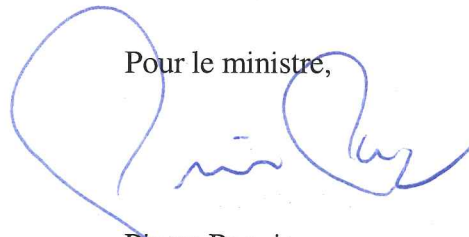
- Lettre adressée au MDDEP, datée du 17 août 2010 et transmise par M. Alexandre Gravel, Plania, concernant la délimitation cadastrale et les plans du projet;
- Lettre adressée au MDDEP, datée du 7 septembre 2010 et transmise par M. Steve Pontonl, ville de La Prairie, concernant l'attestation de conformité à la réglementation municipale régionale;
- Lettre adressée au MDDEP, datée du 17 septembre 2010 et transmise par M. Steve Pontonl, ville de La Prairie, concernant l'attestation de conformité à la réglementation municipale régionale;
- Lettre adressée au MDDEP, datée du 20 septembre 2010 et transmise par Mme Isabelle Lacasse, Plania, concernant le plan de description des travaux;
- Lettre adressée au MDDEP, datée du 27 septembre 2010 et transmise par Mme Isabelle Lacasse, Plania, concernant les plans révisés;

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/JFO

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

RAPPORT D'ANALYSE

REQUÉRANT : Ville de La Prairie
170, boul. Taschereau, bureau 210
La Prairie (Québec) J5R 5H6

LIEU

D'INTERVENTION : Lots 2 265 712, 3 227 974, 3 418 067, 3 418 068, 4 570 518 du cadastre du Québec, dans les limites de la ville de La Prairie, municipalité régionale de comté de Roussillon.

DATE : Le 27 septembre 2010

OBJET : Construction d'un sentier polyvalent de 3 mètres de largeur dans la bande riveraine et remblayage des plaines inondables de grand et de faible courant de la rivière Saint-Jacques.

N/RÉF. : 7470-16-01-0302701
400754193

I) NATURE DU PROJET

Le 14 août 2009, la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie recevait une demande de certificat d'autorisation pour des travaux de remblayage dans la rive et les plaines inondables de grand et de faible courant de la rivière Saint-Jacques afin de réaliser un sentier polyvalent en poussière de pierre.

La réalisation du sentier polyvalent s'enclasse dans le projet de parc régional de la rivière Saint-Jacques. Ce projet, coordonné par la ZIP Ville-Marie, vise la protection de la rivière Saint-Jacques et l'établissement, selon l'objectif final, de protéger 1 500 ha de boisés à La Prairie et Brossard.

Le projet est situé à l'emplacement d'un échangeur projeté dans les années 1960. Les travaux de construction de cet échangeur ont été amorcés dans les 1970 mais inachevés. Le démantèlement partiel de cette emprise routière a favorisé la colonisation du site par une espèce envahissante, le roseau commun (*phragmites australis*).

Le projet permettra la mise en valeur de la rivière Saint-Jacques et un accès au marais à sauvagine construit en 2010 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

II) LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

A) Les impacts négatifs

- Artificialisation de la rive de la rivière Saint-Jacques ;
- Remblayage des plaines inondables de grand et de faible courant de la rivière Saint-Jacques ;
- Réduction de l'espace de liberté de la rivière Saint-Jacques

B) Les impacts positifs

- Amorce du Parc régional de la rivière Saint-Jacques issu d'une concertation régionale et piloté par la ZIP Ville-Marie ;
- Mise en valeur de la rivière Saint-Jacques.

III) LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

Plania. Juillet 2009, Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Aménagement d'un sentier polyvalent près de la rivière Saint-Jacques à La Prairie.

Plania. Juillet 2010, Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Aménagement d'un sentier polyvalent près de la rivière Saint-Jacques à La Prairie – Cahier supplémentaire - Cahier des charges.

Plania. Juillet 2010, Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Aménagement d'un sentier polyvalent près de la rivière Saint-Jacques à La Prairie.

IV) LES EXIGENCES

Légales

Ce projet est soumis à :

- Article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)
- Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., C. Q-2, r. 1.001)

B) Techniques

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (L.R.Q., c. Q-2, a.2.1)

Fiche : Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains ;

C) Administratives

Les documents exigés en vertu des articles 7 et 8 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement ont été présentés. Selon la réglementation de la municipalité régionale de comté de Roussillon (MRC) et la PPRLPI, les travaux de remblai projetés dans la plaine inondable de grand courant ne sont pas permis. Néanmoins, ces travaux sont admissibles à une dérogation conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Toutefois, considérant que les travaux de remblayage dans la plaine inondable sont de 40 mètres cubes, la MRC a considéré que les impacts sur le régime hydraulique seraient négligeables. Pour ces motifs, la MRC a émis une attestation de conformité à sa réglementation régionale, en absence d'une dérogation qui est exigible pour les travaux projetés.

V) LES CONSULTATIONS

Orthophotographies 1964, 2000 et 2006 (MRNF)

Orthophotographie 2005 (CMM)

Carte cadastrale du secteur

Atlas du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

Cartes des sols du comté de Verchères

Lieux d'intervention du Service hydrique et naturel

Cartographie hydrographique du MAPAQ

Cartographie de base des milieux humides de la Montérégie de Géomont

Atlas des terres humides de la vallée du Saint-Laurent

Cartographie de la Base de données topographique du Québec

Schéma d'aménagement de la MRC Roussillon

VI) LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Une visite de terrain a été effectuée le 20 novembre 2009.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a émis un avis favorable au projet assorti de conditions afin de limiter les impacts du projet sur les espèces fauniques et limiter la propagation du phragmite, soit :

- Réaliser les travaux entre le 1^{er} août et 20 décembre ;
- Nettoyer la machinerie, en particulier les roues ;
- Évacuer les chaumes de phragmite coupés ;
- Ensemencer, sans délai, les surfaces mises à nues.

Ces mesures de mitigation ont été incluses au devis du projet.

Ce projet a fait l'objet de nombreuses demandes d'avis formelles et informelles de la part de la Ville et ses consultants. La Direction régionale a invitée la Ville à réaliser son projet à l'extérieur du littoral, de la rive et des plaines inondables de la rivière Saint-Jacques afin de minimiser les impacts environnementaux du projet.

Selon les cotes de récurrence du Centre d'expertise hydrique du Québec, les travaux d'aménagement du sentier polyvalent seront réalisés partiellement sous la cote de récurrence d'inondation de 2 ans. Toutefois, selon le rapport de détermination de la ligne des hautes eaux de la rivière Saint-Jacques, à partir des critères botaniques (ligne naturelle des hautes eaux) aucun remblai n'est prévu dans le littoral de la rivière Saint-Jacques.

VII) ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

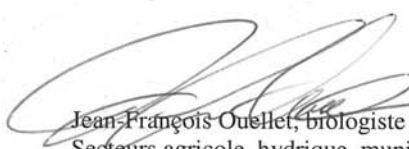
Le projet permettra d'amorcer la création du parc de la rivière Saint-Jacques qui vise, à terme, la protection d'environ 1 500 ha de boisés.

VIII) LES RECOMMANDATIONS

Émettre le certificat d'autorisation en vertu du deuxième alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

IX) LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION

Une demande d'inspection sera adressée au CCEQ afin de valider que les travaux auront été réalisés tels que représentés sur la dernière révision des plans soumis et avant le 20 décembre 2010.


Jean-François Ouellet, biologiste M.Sc.
Secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel